

# STOP CORRUPT

Rapport annuel 2018

Informations financières 2018



## Venez découvrir qui nous sommes et ce que nous faisons

Nous sommes une asbl de droit luxembourgeois indépendante et avons comme objectif de promouvoir la transparence, de lutter contre la corruption et de promouvoir les acquis et les atouts du Grand-Duché de Luxembourg au plan international. Venez découvrir qui nous sommes, ce que nous faisons et ce que nous proposons à nos membres.

**Hotline**  
contre la corruption

**Vous** êtes victime ou témoin d'un fait de corruption ?  
**Vous** ne savez pas quoi faire ?  
**Vous** ne savez pas à qui vous adresser ?

Laissez-nous vous aider ! *Nous sommes là pour vous assister et vous conseiller.*

Contactez-nous :

 [Envoyer un Email](#)

## A propos de l'association



Représenter le Luxembourg au niveau international en vue d'améliorer la perception dite extérieure du pays.

Notre association sans but lucratif poursuit le double but d'améliorer le système luxembourgeois en vue de combattre la corruption et de promouvoir la transparence.

Notre association, qui se voit confrontée à des demandes multiples d'assistance soit dans le cadre de cas d'espèce soit dans le cadre d'études internationales, se doit de professionnaliser ses services et d'ouvrir des bureaux au public.

[Devenez membre](#) »

[Faites un don](#) »



[Partager sur Facebook](#) »

## Table des matières

Introduction.....	4
I. Activités de l'année 2018.....	6
1. Réunions du Conseil d'administration .....	6
2. Directeur exécutif et personnel .....	6
3. Assemblée Générale des Membres .....	6
4. Autorités publiques du Luxembourg .....	7
5. Plaidoyer 2018 .....	8
6. Intervention auprès d'Orange Luxembourg .....	9
7. Affiliation à IMS Luxembourg .....	9
8. Bureau et financement .....	10
9. Communication avec les membres.....	11
10. Communication avec le public / la presse .....	11
11. Publication du 5ème cycle d'évaluation du GRECO .....	12
12. Corruption Perceptions Index 2018.....	13
13. Projet de Directive européenne sur la protection des lanceurs d'alerte.....	14
14. Site Internet / Réseaux Sociaux .....	16
15. Membres.....	16
II. Informations financières.....	17
III. Rapport du réviseur de caisse.....	25

## Introduction

A l'occasion du rapport d'activité de l'exercice 2017, nous avons pu et dû déplorer une montée du populisme politique et une perte de probité et d'intégrité publique, tant au niveau international qu'au niveau national.

Malheureusement le constat repris en « introduction » du rapport d'activité 2017 reste d'actualité, aucune amorce de changement ne pouvant être décelée.

Pire, aux mensonges publiques, fake news, théories de complot et prises d'intérêts dans les réseaux de « copains », l'on doit aujourd'hui ajouter le non-respect des votes électoraux. Ainsi et à titre d'exemple :

- Le Brexit, bien que régulièrement décidé par la population du Royaume-Uni et indépendamment de la question de son opportunité, se déroule dans un cadre chaotique des plus complets. Le premier ministre anglais soumettra notamment et dans ce cadre le même accord de manière itérative à l'approbation du Parlement, qui refusera de l'approuver à chaque instance. Or, dans un système démocratique (que l'on peut évidemment critiquer par ailleurs), il n'est pas acceptable de soumettre la même question au vote jusqu'à ce que l'on obtienne le résultat voulu ! Si le référendum anglais sur le départ du Royaume-Uni de l'Union Européenne a semé la division au sein de la population britannique, la classe politique britannique ne fait qu'aggraver la situation en étant incapable de résoudre de manière constructive le mandat leur donné.
- Les trois partis politiques luxembourgeois au pouvoir lors des dernières élections législatives nationales d'octobre 2018 (Déi Gréng, DP et LSAP) ont décidé de re-conduire leur coalition gambienne, ignorant tant l'incompatibilité de principe de leurs politiques libérale pour le DP et de courant socialiste pour Déi Gréng et LSAP et écartant du pouvoir le parti politique électoralement le plus fort (CSV) et ce malgré des pertes considérables pour au moins un des partis du gouvernement, le tout au gré d'une interprétation du moins singulière de la volonté électorale.
- Au niveau européen, les deux grandes coalitions de partis mènent leurs campagnes électorales avec chaque fois un candidat unique destiné à reprendre le mandat du président de la Commission européenne pour qu'en fin de compte le Conseil européen, après de longues discussions, se mette d'accord, à écarter le candidat « élu » par les électeurs pour

proposer au Parlement européen comme candidat à la présidence de la Commission européenne, une femme politique qui n'a pas participé, en qualité de candidat, aux élections européennes et qui est fortement critiqué dans son pays d'origine, notamment pour manque de transparence en relation avec des contrats de consultance très onéreux signés par le ministère dont elle est en charge. Reste à savoir ce que le Parlement européen en fera.

Si ces tromperies électorales, petites et moins petites, tant au niveau national qu'au niveau international ne laissent rien présager de bon et ne sont pas de nature à repousser la montée du populisme dans toutes ces formes, nous devons constater par ailleurs que les grands de ce monde continuent à côtoyer et à charmer les dictateurs et oppresseurs pour des raisons diverses et variées, mais souvent pour des raisons financières.

La lutte contre la corruption et aujourd'hui contre le blanchiment d'argent devrait pourtant nous avoir appris que l'adage de « pecunia non olet » (l'argent n'a pas d'odeur) n'est plus, respectivement ne doit plus être, vrai de nos jours et que la façon dont les revenus, bénéfiques, chiffres d'affaires et PIBs sont générés, au niveau de l'entreprise privée individuelle mais surtout au niveau national, importe énormément et fait toute la différence.

Rappelons que la démocratie et les droits de l'Homme, que nous considérons dieu-donnés et acquis, sont des fleurs belles mais fragiles et parfois capricieuses qui doivent être nourries et arrosées sans cesse au risque de les perdre rapidement et définitivement. Ainsi et suivant rapport annuel de Freedom House, en 2018 68 pays ont connu un déclin de leurs libertés fondamentales et droits démocratiques alors qu'uniquement 50 pays ont su faire preuve de progrès et uniquement 39% de la population mondiale vit dans des pays considérés comme garantissant les libertés fondamentales et démocratiques. La démocratie et les libertés fondamentales ne sont ni la norme ni garanties et doivent être réacquises chaque jour au travers l'exercice des droits y relatifs.

Il est donc impératif que les ONG lèvent leurs voix et que ceux en charge de la chose publique, les hommes politiques et les fonctionnaires en charge de services publics, respectent scrupuleusement et spontanément les concepts démocratiques et les droits de l'Homme, quitte à devoir faire usage d'auto censure et d'auto discipline. Faire entendre les voix raisonnées est plus important que jamais.

Yann Baden

Président de StopCorrupt

# **I. Activités de l'année 2018**

## **1. Réunions du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration s'est réuni formellement cinq fois en 2018 :

30 janvier 2018

15 mai 2018

26 juin 2018

18 septembre 2018

29 novembre 2018

De nombreuses réunions informelles et de nombreux échanges d'emails sont également intervenus entre les membres du Conseil d'administration qui furent pour la période :

M Yann Baden	Président
Mme Marguerite Ries	Vice-Présidente
M Pascal Espen	Trésorier
M Alexandre Chateau-Ducos	Secrétaire

## **2. Directeur exécutif et personnel**

La mission de Directeur exécutif est effectuée en prestation extérieure par Jean-Jacques Bernard. L'association n'a eu aucun employé en 2018.

## **3. Assemblée Générale des Membres**

L'Assemblée Générale annuelle des Membres s'est tenue le mardi 26 juin 2018 au siège de l'Association (11C Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg).

Le rapport d'activité 2017 ainsi que les informations financières au 31 décembre 2017 ont tous deux été approuvés à l'unanimité par l'Assemblée.

Tous les membres du Conseil d'administrations furent réélus. A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'administration se compose donc de 4 membres : Monsieur Yann Baden, Madame Marguerite Ries, Monsieur Pascal Espen et Monsieur Alexandre Chateau-Ducos.

Toutes les résolutions furent adoptées à l'unanimité.

## **4. Autorités publiques du Luxembourg**

### **1. Relation pérenne avec le Gouvernement luxembourgeois et les administrations**

Depuis quelques années, notre association entretient une relation pérenne et que l'on peut qualifier de cordiale avec le Gouvernement luxembourgeois et les administrations en général, notamment avec le Ministère de la Justice au sein duquel nous avons un accès direct via certains interlocuteurs privilégiés.

L'attribution d'un subside de 15,000€ par le Gouvernement n'a pas été remise en question pour l'année 2018. Sa mise en paiement est intervenue en 2019.

### **2. Législation sur la transparence**

L'année 2018 a connu une grande inflation législative, notamment du fait de la tenue des élections générales en octobre mais aussi du fait de retard dans certaines transpositions en droit luxembourgeois.

Toutefois, si dans le passé nous avons pu applaudir lors d'avancées majeures dans l'instauration de la transparence (enregistrement des actions aux porteurs, échange automatique d'informations en matière fiscale, transparence accrue en matière de reporting pour les sociétés d'envergure), les nouvelles lois ne sont pour la plupart que de simples transpositions dénuées de véritable volonté politique de faire progresser la transparence, la probité et l'éthique en politique et plus généralement de renfoncer la lutte contre la corruption, même si elles vont dans le bon sens.

L'analyse de l'accord de gouvernement n'est malheureusement pas de nature à nous rendre plus optimiste car il ne mentionne nullement une réelle volonté politique en la matière.

Notons également que la transposition de la IV Directive Anti-Blanchiment n'était toujours pas finalisée au 31 décembre 2018 ce qui a abouti à une demande de sanction de l'Union européenne

à l'encontre du Luxembourg le 8 novembre 2018<sup>1</sup>. La transposition totale de la IV Directive Anti-Blanchiment ne fut en effet finalisée que le 13 janvier 2019 alors que la date limite était fixée au 30 juin 2017. La loi du 13 février 2018, certes d'une grande importance en la matière, n'était pas complète du fait de l'absence de création du registre des bénéficiaires effectifs qui fut l'objet de la loi du 13 janvier 2019.

Dans la même veine, la refonte de la loi du 13 février 2011 relative à la protection des lanceurs d'alerte est au point mort. Nous en reparlerons en 2019 mais ce ne sera qu'à l'occasion de l'adoption d'une Directive par le Parlement européen que les choses seront modifiées au Luxembourg (cf. point 13).

Nous ne pouvons clore ce point sans évoquer la loi sur « une administration transparente » que l'on peut qualifier de serpent de mer législatif au Luxembourg. Le projet de loi 7393 largement remanié fut finalement adopté et a donné lieu à une loi du 14 septembre 2018. Cette dernière instaure certes un droit d'accès aux « documents » administratifs mais pas un droit général d'accès aux informations comme la majorité des pays occidentaux. La nécessité d'identification préalable du document recherché ne peut qu'être un frein à la mise en place d'une véritable transparence administrative pour le public. C'est ce que nous n'avons pas manqué d'expliquer lors d'interview dans la Presse (cf. point 10).

## 5. Plaidoyer 2018

Conformément à nos engagements de 2017 et dans le but d'inscrire l'éthique et la transparence dans le débat des élections d'octobre 2018, nous avons élaboré et publié le 17 juillet 2018 notre « plaidoyer 2018 ».

Ce document<sup>2</sup> détaille l'ensemble de nos revendications avec leur argumentaire et a pour mission :

- De définir nos demandes de façon claire ;
- D'affirmer que nous sommes une force de proposition avant tout ;
- De peser dans le débat démocratique en intégrant l'éthique, la probité, la transparence et la lutte contre la corruption dans le débat tout en demeurant apolitique ;

---

<sup>1</sup> [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-18-6251\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-6251_fr.htm)

<sup>2</sup> <http://www.stopcorrupt.lu/wp-content/uploads/2018/07/StopCorrupt-Plaidoyer-2018.pdf>



- De rappeler que nos valeurs sont des valeurs démocratiques et que leur mise en œuvre bénéficie à tous les citoyens.

Notre plaidoyer a été diffusé à l'ensemble de la presse nationale et envoyé à tous les partis politiques. Il fut l'occasion de nous exprimer directement dans plusieurs articles de presse comme nous le détaillons dans le point 10.

## **6. Intervention auprès d'Orange Luxembourg**

Notre association a été invitée le jeudi 15 novembre 2018 par Orange Luxembourg dans le cadre de leur « Ethics & Compliance Day » organisé annuellement au niveau du Groupe.

Nous avons ainsi pu évoquer devant les cadres de cette entreprise les enjeux de la corruption mondialement et le détail de la lutte anti-corruption au niveau mondial et luxembourgeois<sup>3</sup>.

Plus généralement, cette intervention s'inscrit dans la volonté de notre association d'intervenir auprès des entreprises en les sensibilisant sur les enjeux de la lutte contre la corruption mais aussi sur les bénéfices de la mise en place d'une politique dédiée.

Dans le cas particulier du Groupe Orange, nous avons ainsi pu voir l'impact extraterritorial de la loi française dite « Sapin 2 » pour les entreprises qui ont une activité en France ou qui sont une filiale d'une entreprise française. Nous reviendrons bientôt sur cette législation particulière.

## **7. Affiliation à IMS Luxembourg**

Dans la droite ligne de notre intervention auprès d'Orange Luxembourg et afin de coopérer avec le secteur privé, notre association est devenu « membre associé »<sup>4</sup> d'IMS Luxembourg ([www.ims.lu](http://www.ims.lu)).

IMS Luxembourg est l'antenne luxembourgeoise de CSR Europe (<https://www.csreurope.org>), leader européen pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

---

<sup>3</sup> <http://www.stopcorrupt.lu/actualites/stopcorrupt-intervient-aupres-de-orange-luxembourg-s-a/>

<sup>4</sup> <http://imslux.lu/fra/qui-sommes-nous/membres-associes>

Nos valeurs et nos missions s'inscrivent parfaitement dans celles plus générales d'IMS Luxembourg et nous espérons que notre affiliation en tant que membre associé nous offrira de nouvelles opportunités et une visibilité accrue, notamment au sein du secteur privé.

En effet, la promotion de la coopération entre les « membres » (entreprises d'importance au Luxembourg) et les « membres associés » (ONG luxembourgeoise dont les objectifs sont compatibles avec les valeurs d'IMS Luxembourg) est un des aspects les plus concrets de cette affiliation.

## **8. Bureau et financement**

Notre association louait un bureau d'une pièce au 11C, Boulevard Joseph II à Luxembourg. Ce local était également le siège de notre association.

Le propriétaire nous a informé qu'il souhaitait reprendre possession de ce local qui ne nous servait plus que pour les réunions et autres rendez-vous du fait de l'absence de salarié.

En conséquence, lors de sa réunion du 29 novembre 2018, le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de l'association au 6, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, siège de l'étude de Maître Marguerite Ries. Les membres du Conseil d'administration ont de surcroît décidé que leurs réunions se tiendraient alternativement dans les locaux professionnels de Maître Yann Baden ou de Monsieur Pascal Espen.

Après la baisse drastique de nos charges initiée en 2016 qui fut reconduite en 2017, l'année 2018 est celle de la consolidation. Notre association fonctionne désormais (après l'abandon de son local) avec pour seules charges majeures les honoraires de son Directeur Exécutif et des frais administratifs / de fonctionnement réduits.

Toutefois, du fait d'un report de facturation et du solde à acquitter pour le dernier projet européen « EBOT », l'année 2018 se solde par une légère perte de 1301,41€ avec des charges / recettes en légère augmentation par rapport à l'année 2017.

Notre association a toutefois une structure de coût suffisamment légère pour appréhender l'avenir sereinement.

## 9. Communication avec les membres

Notre association a repris en mai 2018 la publication d'une Revue de Presse destinée à ses membres. Cette dernière est également mise en ligne sur le site internet de l'association. ([www.stopcorrupt.lu](http://www.stopcorrupt.lu)).

Toute demande émanant d'un de nos membres est traitée avec diligence par le Directeur Exécutif.

## 10. Communication avec le public / la presse

Dans le but de promouvoir notre cause et de familiariser le public avec nos activités, notre organisation échange en continue avec des partenaires et des interlocuteurs privilégiés. Nous répondons à l'intégralité des demandes qui nous sont formulées par email et essayons de trouver la solution la plus adaptée.

De façon plus formelle, notre association a communiqué sur les évènements suivants :

### **Communiqués de Presse / Actualités rapportées sur notre site :**

- 21 février 2018 : Corruption Perception Index 2017
- 23 avril 2018 : Projet de Directive européenne sur la protection des lanceurs d'alerte
- 6 juillet 2018 : Publication du 5ème cycle d'évaluation du Greco
- 12 juillet 2018 : Rapport sur les revenus annexes des Députés européens
- 13 juillet 2018 : Le point sur les revenus annexes des Députés européens (Communiqué de Presse suite aux attaques de certains députés européens nommés dans le rapport)
- 17 juillet 2018 : Publication de notre « Plaidoyer 2018 »
- 21 novembre 2018 : Intervention auprès d'Orange Luxembourg
- 8 décembre 2018 : Journée mondiale contre la corruption « Tous unis contre la Corruption »

### **Interviews :**

- 25 juillet 2018 : interview de notre Président dans le « Lëtzebuerger Journal » : <https://www.journal.lu/top-navigation/article/im-kampf-gegen-korruption-ist-noch-vieles-moeglich/>

- 6 août 2018 : Interview de notre Président dans « Le Quotidien » : (<http://www.lequotidien.lu/a-la-une/loi-dacces-aux-documents-institutionnels-un-acces-trop-restrictif/>)
- 5 septembre 2018 : Article de fond dans le magazine « Forum » : <https://www.forum.lu/fr/2018/09/05/whistleblowing-quo-vadis/>
- « Forum » (magazine papier) : « StopCorrupt : le whistleblowing à la veille des élections » (édition papier - septembre 2018)
- 8 décembre 2018 : interview de notre Président dans le « Journal » à l’occasion de la Journée mondiale contre la corruption : « Luxemburg ist keine Insel » <https://www.journal.lu/top-navigation/article/luxemburg-ist-keine-insel-1/>

## 11. Publication du 5ème cycle d’évaluation du GRECO

Le GRECO (Groupe des États Contre la Corruption) a publié le 27 juin 2018 son rapport d’évaluation du 5ème cycle sur le Luxembourg<sup>5</sup> (cf. rapport 2017 dans lequel nous avons rapporté notre participation dans le cadre dudit cycle d’évaluation). Ce cycle se concentre sur la prévention de la corruption et la promotion de l’intégrité au sein des gouvernements centraux (hauts fonctionnaires de l’exécutif) et des services répressifs.

Il en ressort que le Luxembourg doit améliorer sa stratégie pour prévenir tout risque de corruption au sein du gouvernement et de la police. Voici en substance ce que révèle le rapport :

Le GRECO rappelle que le Luxembourg est traditionnellement bien noté dans les enquêtes internationales de perception de la corruption et que les cas de petite corruption ou de simples échanges de pots-de-vin y semblent très rares. Le GRECO critique cependant l’attitude plus réactive que proactive face aux autres formes de corruption prise au sens large comme, par exemple, les échanges de services ou le favoritisme. Il n’y a pas au Luxembourg de stratégie générale ou sectorielle de lutte contre la corruption, ni de codes de déontologie applicables aux fonctionnaires ou aux membres de la Police Grand-Ducale. De même, si plusieurs pratiques positives existent en matière d’accès aux informations détenues par le gouvernement, il n’existe

---

<sup>5</sup> <http://www.stopcorrupt.lu/wp-content/uploads/2018/07/GrecoEval5Rep20175-Final-fra-Luxembourg-PUBLIC.docx.pdf>

toujours pas au Luxembourg de droit d'accès aux documents administratifs<sup>6</sup>. Le GRECO recommande de remédier à ces lacunes.

Le GRECO salue la volonté du gouvernement actuel de renforcer les règles déontologiques applicables à ses membres et il juge positivement le code de déontologie des membres du gouvernement. Il est toutefois nécessaire d'améliorer les règles relatives aux cadeaux, aux obligations de déclaration, au lobbying et à la gestion des conflits d'intérêts après la fin des fonctions des ministres. Le code doit aussi être accompagné d'un mécanisme de supervision et de sanction en cas de manquement. Enfin, les privilèges de poursuite et de juridiction applicables aux ministres doivent être revus.

Le GRECO juge favorablement la réforme de la Police Grand-Ducale qui est actuellement en préparation, s'agissant notamment du renforcement de l'Inspection Générale de la Police. Les ressources de l'IGP devront cependant être ajustées pour tenir compte de l'élargissement de ses missions et les modalités de recrutement et de formation de ses membres devront être renforcées.

Plus généralement, le GRECO estime que la Police Grand-Ducale devrait améliorer ses activités internes de prévention de la corruption notamment par une meilleure évaluation et gestion des risques, un renforcement de la formation continue en matière déontologique et l'introduction d'un contrôle de moralité et d'intégrité dans le cadre des décisions de promotion.

Le GRECO évaluera en 2020 la mise en œuvre des recommandations adressées au Luxembourg dans le cadre de sa procédure de conformité.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la publication de ce rapport qui ne fait qu'officialiser pour partie nos demandes constantes et nos constatations et confirme l'absence de politique véritable et globale en matière de lutte contre la corruption.

## **12. Corruption Perceptions Index 2018**

Malgré notre départ du réseau, nous continuons de relayer l'Indice de Perception de la Corruption (CPI) de Transparency International car il fait toujours référence en la matière.

---

<sup>6</sup> La loi y relative mentionnée dans le point 1 n'était à l'époque pas encore publiée.

L'édition 2018 fut publiée le 29 janvier 2019 mais a toute sa place dans se rapport du fait de son millésime.

Cet index est le résultat de l'addition des points attribués par des organismes indépendants aux 180 pays sélectionnés. Le score maximal est de 100 or plus des deux tiers des pays ont un score inférieur à 50. Seulement 20 pays ont progressé significativement et la majorité des pays a « stagné ».

L'amplitude des scores va de 10 points attribués à la Somalie (13 points pour le Sud Soudan et la Syrie) à 88 points attribués au Danemark (87 points pour la Nouvelle-Zélande). La moyenne mondiale est de 43 points alors que la moyenne des pays de l'Union européenne et de l'Europe de l'ouest est de 66 points.

En ce qui concerne plus particulièrement le Luxembourg, notre pays se classe cette année 9<sup>ème</sup> *ex aequo* (avec le Canada) avec 81 points soit un point de moins et une place de moins que lors de l'édition précédente. Le Luxembourg retrouve donc le score de l'édition 2016 mais reste dans le « top 10 » passant de la 8<sup>ème</sup> place en 2017 à la 9<sup>ème</sup> place lors de cette édition.

Au niveau de l'Europe de l'ouest, le Luxembourg perd une place et se classe 7<sup>ème</sup>. Notre pays est au 5<sup>ème</sup> rang des pays membres de l'Union européenne.

### **13. Projet de Directive européenne sur la protection des lanceurs d'alerte**

Après plusieurs études, la Commission européenne a fait le constat qu'il était nécessaire de renfoncer et d'uniformiser la protection des lanceurs d'alerte au sein de l'Union européenne. Dans cette optique, elle a publié le 23 avril 2018<sup>7</sup> sa proposition de Directive pour la protection des lanceurs d'alerte.

Il ne s'agissait à l'époque que d'une proposition soumise au Parlement européen et aucun vote n'était donc intervenu, mais cette proposition permet de définir les contours de ce que l'Union européenne considère comme une protection efficace du lanceur d'alerte.

---

<sup>7</sup> [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-18-3441\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-3441_fr.htm)

Les points d'importance à retenir sont les suivants :

**- la protection s'entend pour quasiment tous les points qui touchent à la compétence de l'Union européenne** : les domaines sont donc nombreux et incluent les marchés publics, les services financiers, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la sécurité des produits, la sécurité des transports, la protection de l'environnement, la sûreté nucléaire, la sécurité des denrées alimentaires et aliments pour animaux, la santé et le bien-être des animaux, la santé publique, la protection des consommateurs, le respect de la vie privée, la protection des données et la sécurité des réseaux et systèmes d'information, ainsi que les atteintes aux règles de l'UE en matière de concurrence, aux violations et abus de la réglementation applicable à la fiscalité des entreprises et aux préjudices portés aux intérêts financiers de l'UE.

**- les règles nouvelles sont applicables en complément des différentes protections déjà existantes** dans la réglementation de l'UE tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

**- des mécanismes de reporting clairs pour les lanceurs d'alerte ainsi que des procédures internes détaillées sont obligatoires** pour tous les acteurs qui sont visés par le texte (les entreprises de plus de 50 employés ou de plus de 10 MEUR de CA et toutes les administrations régionales et les municipalités des villes de plus de 10,000 habitants).

**- des mesures de sauvegardes fortes sont détaillées pour protéger le lanceur d'alerte** "mû par l'intention sincère de préserver l'intérêt public". Elles incluent notamment le renversement de la charge de la preuve en cas de mesures de rétorsion.

Nous reviendrons plus longuement sur ce sujet car le projet de Directive fut l'objet d'un vote à l'écrasante majorité du Parlement européen le 16 avril 2019.

L'adoption de ce texte impliquera nécessairement la mise en conformité de la législation luxembourgeoise du 13 février 2011. Nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle avancée que nous appelons de nos vœux depuis longtemps avec toutefois le sentiment amer qu'une fois encore, notre pays ne fait que suivre le mouvement et n'est plus à la pointe en matière de lutte anti-corruption.

## 14. Site Internet / Réseaux Sociaux

Notre association a refondu son site internet en novembre 2017 du fait de son changement d'enseigne. Il est accessible à l'adresse suivante : [www.stopcorrupt.lu](http://www.stopcorrupt.lu).

Notre association dispose également d'une page Facebook qui a également été mise à jour et est accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/stopcorruptluxembourg>.

## 15. Membres

Notre association est en recherche permanente de nouveaux membres personnes physiques ou membres « corporate ». Toutefois, la lutte contre la corruption est un sujet technique et ardu et nous sommes conscients que nous n'attirerons jamais un public très large malgré l'enjeu de notre objet et son impact pour l'ensemble de la population.

\*

\* \*

Notre organisation « StopCorrupt<sup>8</sup> » peut être jointe par email à l'adresse [info@stopcorrupt.lu](mailto:info@stopcorrupt.lu) et par l'intermédiaire de son site internet « [www.stopcorrupt.lu](http://www.stopcorrupt.lu) ». Toute personne désirant devenir membre y trouvera un formulaire de demande dédié ou pourra accomplir la formalité par email.

L'APPT asbl a été reconnue d'utilité publique par règlement grand-ducal du 12 mai 2011 et est enregistrée sous sa dénomination "Association pour la Promotion de la Transparence a.s.b.l." comme entité pouvant recevoir des dons déductibles fiscalement selon la disposition des articles 109 et 112 L.I.R..

Notre association est dépendante des dons privés afin de maintenir ses activités et son indépendance. Nous vous remercions pour votre intérêt et votre soutien.

---

<sup>8</sup> Notre organisation est une association de droit luxembourgeois constituée sous l'appellation « Association Pour la Promotion de la Transparence a.s.b.l » (APPT asbl) et utilise l'enseigne « StopCorrupt » dans le cadre de son activité.



## II. Informations financières

### INFORMATIONS FINANCIERES

au

31 décembre 2018

de

L'Association pour la Promotion de la Transparence Asbl  
exerçant sous StopCorrupt

## **Index**

## **Contents**

### Financial statements

Bilan

Compte de résultat

Statement of Changes in Reserves

Cash Flow Statement

Notes to the financial statements

Rapport du réviseur de caisse

# Bilan

	31/12/2018 Euro	31/12/2017 Euro
<b>Actif</b>		
<u>Fixed assets</u>		
Internet website	0,00 €	0,00 €
<b>Total fixed assets</b>	<b>0,00 €</b>	0,00 €
<u>Current assets</u>		
Cash and cash equivalents	12 152,54 €	13 453,95 €
Subsidy receivable	15 000,00 €	15 000,00 €
<b>Total current assets</b>	<b>27 152,54 €</b>	<b>28 453,95 €</b>
<b>Total assets</b>	<b>27 152,54 €</b>	<b>28 453,95 €</b>
<b>Passif</b>		
<u>Reserves</u>	<b>27 152,54 €</b>	<b>28 453,95 €</b>
<u>Creditors</u>		
Invoices to be received	0,00 €	0,00 €
<b>Total liabilities</b>	<b>27 152,54 €</b>	<b>28 453,95 €</b>

## Compte de résultat

	<b>2018 Euro</b>	<b>2017 Euro</b>
<b>Revenus</b>		
Cotisation membres	1 480,00 €	2 095,00 €
Donations en numéraire	18 075,00 €	15 000,00 €
Donation en nature	0,00 €	0,00 €
Subside gouvernemental	15 000,00 €	15 000,00 €
Projet EU "An Alternative to Silence"	0,00 €	0,00 €
Projet EU "Speak Up"	0,00 €	0,00 €
Projet EU "Enhancing Beneficial Ownership Transparency"	0,00 €	0,00 €
<b>Total Revenu</b>	<b>34 555,00 €</b>	<b>32 095,00 €</b>
Dépenses Administratives	1 296,60 €	228,58 €
Frais de voyage et de représentation	0,00 €	845,04 €
Loyer	7 850,00 €	9 421,50 €
Salaires and traitements	0,00 €	0,00 €
Dépenses publicité	0,00 €	0,00 €
Charges salariales	0,00 €	104,20 €
Site Internet	1 462,43 €	4 410,83 €
Travaux de recherche	0,00 €	0,00 €
Amortissement		1 890,37 €
Prestations externes	21 775,00 €	12 000,00 €
Equipment informatique divers	0,00 €	0,00 €
Projet EU "An Alternative to Silence"	0,00 €	0,00 €
Projet EU "Speak Up"	0,00 €	0,00 €
Projet EU "Enhancing Beneficial Ownership Transparency"	3 472,38 €	2 203,60 €
<b>Total Charges</b>	<b>35 856,41 €</b>	<b>31 104,12 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-1 301,41 €</b>	<b>990,88 €</b>
<b>Net surplus</b>	<b>-1 301,41 €</b>	<b>990,88 €</b>

## Statement of Changes in Reserves

	<b>Special Fund Euro</b>
Opening balance	€ 27 463,07
Appropriation from net surplus for 2017	€ 990,88
Balance at 31 December 2017	€ 28 453,95
Appropriation from net surplus for 2018	€ (1 301,41)
<b>Balance at 31 December 2018</b>	<b>€ 27 152,54</b>

## Cash Flow Statement

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	<b>Euro</b>	<b>Euro</b>
<b>Net surplus of the year</b>	(1 301,41)	990,88
<b>Movement in receivables</b>	-	-
<b>Movement in payables</b>	-	-
<b>Amortisation</b>	0,00 €	1 890,37 €
<b>Net cash flow from operating activities</b>	<b>(1 301,41)</b>	<b>2 881,25</b>
<b>Increase in cash and cash equivalents</b>	<b>(1 301,41)</b>	<b>2 881,25</b>
Cash paid for purchase fixed assets	-	-
Opening cash and cash equivalents	13 453,95	10 572,70
<b>Cash and cash equivalents at 31 December</b>	<b>12 152,54</b>	<b>13 453,95</b>

# Notes to the financial statements

## 1) Reporting entity

The Association pour la Promotion de la Transparence a.s.b.l (hereafter “APPT” or the “Association”) was established on 9 June 2009 as an *Association sans but lucratif* (non-profit association) in Accordance with Luxembourg Law. The Association was established for an indefinite period and has its registered address at: 6, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg.

The principal object of APPT is to promote transparency and integrity in public life.

The financial statements were set-up by the Board of Directors of APPT on 9 July 2019.

## 2) Basis of preparation

### (a) Statement of compliance

The Association is not in scope of the Luxembourg Law of December 2010 with regard to the Preparation of annual accounts. The annual accounts have been set up with the objective to present a true and fair view of the assets, liabilities, charges and revenues of the Association as at 31.12.2018. Without respecting formally, the International Financial Reporting Standards (IFRS) as adopted by the European Union, the annual accounts have been set-up in accordance with the main Standards of IFRS representing the main frame although the Association has no specific legal requirement.

Currently, the IFRS do not contain specific guidelines for non-profit and non-governmental organisations concerning the accounting treatment and the presentation of the financial statements. Where the IFRS are silent or do not give guidance on how to treat transactions specific to the not-for-profit sector, accounting policies have been defined in a sense to respect as much as possible the general IFRS principles, as detailed in the IASB Framework for the Preparation and Presentation of Financial Statements.

### (b) Basis of measurement

The financial statements have been prepared on the historical cost basis.

### (c) Functional and presentation currency

The financial statements are presented in Euro, which is the Association’s functional currency.

### (d) Use of estimates and judgements

The preparation of financial statements in conformity with IFRS requires management to make judgements, estimates and assumptions.

Estimates and underlying assumptions are reviewed on an ongoing basis. Revisions to accounting estimates are recognised in the period in which the estimates are revised and in any future periods affected.

The principal accounting policies adopted in the preparation of these financial statements are set out below. These policies have been consistently applied to all the years presented.

## 3) Summary of significant accounting policies

**(a) Adoption of new and revised International Financial Reporting Standards (IFRS)**

There are no new or revised standards to be adopted in future periods that are likely to have a significant impact on the financial statements of the Association.

**(b) Income**

Membership fees are recognised as unrestricted funds in the year in which the subscription is paid.

Donor contributions are recognised in the year of the donation and allocated to general funds unless the donor specifies a particular project.

Subsidies are recognised on an accrual's basis in the year to which they relate.

**(c) Cash and cash equivalents**

Cash and cash equivalents consist only in cash at bank.

**(d) Taxation**

No income tax or VAT taxation has been provided in these financial statements as the Association does not carry out any commercial activity and was not in receipt of any taxable income.

**(e) Amortisation of website asset**

Cost related to the development of the Association's website have been capitalised and are amortised over the estimated useful life of the site of 5 years.

**(f) Financial assets**

The Association has only cash at bank and short-term receivables as at 31 December 2018 and 2017 for which the carrying values are equal to the fair value due to their liquid and short-term nature.

**(g) Finance income**

Finance income comprises interest on bank accounts.

**(h) Reserves**

The Reserves of APPT consist of retained earnings.

**4) Financial Instruments**

The Association has only cash at bank and short-term receivables as at 31 December 2018 and 2017. Cash at bank funds is held at a bank in Luxembourg with a good credit rating. The Association faced no currency or liquidity risk in 2018 and 2017. The receivables are due from the Luxembourg government which enjoys a triple A rating.

**5) Related Parties**

Neither the members of the Board of Directors nor any other related parties have received any remuneration from the Association. The subscriptions received by the Association have been paid by members of the Board of Directors.



### III. Rapport du réviseur de caisse

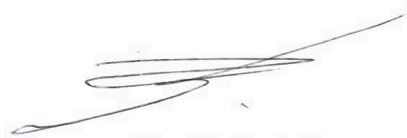
Marc Wanderscheid  
23, rue Gaalgebierg  
L-6116 Junglinster

[maxjilwa@pt.lu](mailto:maxjilwa@pt.lu)

#### **Rapport du Réviseur de caisse**

Sur base des documents, extraits et listings mis à disposition par l'APPT asbl, j'ai procédé à la révision des comptes de ladite asbl pour l'année 2017. La révision n'a pas donné lieu à une observation de ma part. Les livres sont tenus de manière appropriés et dans les règles de l'art.

Luxembourg, le 26 juin 2018



Marc Wanderscheid